



PASSEPORT BIOMETRIQUE MAJEUR

DEPOT DU DOSSIER sur RDV : 03.26.58.21.45
PRESENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR

RETRAIT DU PASSEPORT sur RDV : du lundi au vendredi
PRESENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR



PIECES A PRODUIRE EN ORIGINAL (les photocopies ne sont pas acceptées)



TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

- **cerfa papier n°12100*03** entièrement complété au stylo noir et en lettres majuscules
Ou **pré demande en ligne sur France Titres / ANTS uniquement** (démarche gratuite)
- **ancien passeport** ou déclaration de perte (établie par la mairie au dépôt du dossier) ou déclaration de vol (établie par les services de Police ou de Gendarmerie)
- **une carte nationale d'identité** en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans.
- **acte de naissance daté de moins de 3 mois** (à demander auprès de la mairie de lieu de naissance) :
 - **SI** vous n'avez ni carte d'identité ni ancien passeport
 - **SI** votre carte d'identité et votre passeport sont périmés depuis plus de 2 ans
 - **SI** vous ne connaissez pas l'état-civil complet de vos parents
- **2 photographies d'identité couleurs « norme passeport »** de moins de 6 mois, non découpées tête nue (pas de couvre-chefs, foulards, serre-têtes etc.), face à l'objectif, visage dégagé, yeux parfaitement visibles et ouverts, expression neutre, bouche fermée, pas de lunettes
Fond uni, de couleur claire (sauf blanc). Photo nette, sans pliure, ni trace
- **un justificatif de domicile à votre nom et prénom, daté de moins d'1 an** :
Ex : avis d'imposition ou de non-imposition, taxe d'habitation, facture électricité, eau, gaz, téléphone, quittance de loyer non manuscrite, titre de propriété etc...
Pour les femmes mariées : le justificatif au nom et prénom de l'époux est valable
- **timbre fiscal de 86€** (trésor public, bureau de tabac, internet)

Cas particuliers :

- Vous êtes hébergé ou êtes majeur et vivez chez vos parents :
 - **attestation sur l'honneur de l'hébergeant** précisant que vous vivez à son domicile. Indiquer « depuis plus de 3 mois » ou une date.
 - **carte d'identité ou passeport de l'hébergeant**
 - **justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins de 1 an**
- Si vous êtes veuve : **acte de décès du conjoint**
- Si changement d'état-civil : **fournir justificatif** (acte de mariage, jugement de divorce, ...)
- Si vous êtes devenu français et que vous ne possédez aucun titre d'identité français : **justificatif de nationalité française** (décret de naturalisation,...)

Renouvellement à titre gratuit (pour la durée de validité restante) :

plus de pages libres